

TALQ ACCUEILLE UNE VICTOIRE MAJEURE POUR LES DROITS DÉMOCRATIQUES DES QUÉBÉCOIS D'EXPRESSION ANGLAISE

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

MONTREAL, le 16 septembre 2026 — TALQ accueille la décision rendue aujourd'hui par la Cour supérieure du Québec comme une victoire majeure pour les droits démocratiques des Québécois d'expression anglaise et leur droit de recevoir l'information dont ils ont besoin pour participer pleinement à une élection.

En accordant une injonction provisoire de 10 jours, le juge Sylvain Lussier a conclu qu'il existe une forte apparence que l'interprétation de la législation linguistique du Québec porte atteinte aux droits démocratiques de la communauté d'expression anglaise du Québec. Fait important, la Cour a conclu que le droit à l'information nécessaire à l'exercice du droit de vote comprend le droit de la communauté d'expression anglaise de recevoir cette information en anglais.

« Il s'agit d'une victoire importante pour les Québécois d'expression anglaise et pour la participation démocratique au Québec », a déclaré Eva Ludvig, présidente de TALQ. « La Cour a reconnu ce que nous affirmons depuis le début : les électeurs doivent pouvoir accéder à l'information essentielle dont ils ont besoin pour exercer leur droit fondamental de vote. Pour les Québécois d'expression anglaise, cela signifie notamment pouvoir recevoir cette information en anglais. »

Le recours judiciaire, déposé la semaine dernière, faisait suite à l'annonce d'Élections Québec selon laquelle, pour la première fois dans le cadre d'une élection générale au Québec, les documents d'information destinés aux électeurs seraient envoyés par la poste en français seulement.

La Cour a reconnu les obstacles pratiques auxquels certains Québécois d'expression anglaise, notamment les personnes âgées, pourraient être confrontés pour accéder à l'information électorale au moyen d'options numériques. Le juge n'a pas été convaincu que des solutions telles que les codes QR, les téléphones intelligents ou une ligne téléphonique permettent nécessairement un accès équivalent à l'information contenue dans les documents envoyés directement aux électeurs.

À la suite de l'annonce d'Élections Québec, TALQ a écrit au directeur général des élections du Québec, M. Jean-François Blanchet, ainsi qu'à M. Jean-François Roberge, ministre responsable des Institutions démocratiques, afin de demander que cette décision soit renversée et que l'information électorale essentielle soit directement accessible en français et en anglais.

Bien que la Cour ait conclu qu'il serait impraticable, à ce stade-ci, d'exiger d'Élections Québec qu'elle renvoie le guide électoral et l'avis d'inscription, elle a déterminé que la carte de rappel pouvait encore être préparée dans les deux langues et a ordonné à Élections Québec de la préparer en français et en anglais.

La carte de rappel contient des renseignements essentiels, notamment les candidats dans chaque circonscription et l'endroit où les électeurs doivent voter le jour de l'élection.

« Nous aurions préféré que tous les documents d'information électorale soient directement fournis en français et en anglais », a déclaré Mme Ludvig. « Mais cette décision représente une avancée importante. La Cour a reconnu l'importance de l'information électorale en anglais et a ordonné des mesures concrètes pour remédier aux obstacles créés par l'approche unilingue française. »

Au-delà de son incidence immédiate sur la présente élection, cette décision envoie un message important quant à la nécessité de tenir compte des droits et de la réalité des Québécois d'expression anglaise lors de la mise en œuvre des politiques linguistiques.

« Cette affaire démontre pourquoi l'impact concret des politiques linguistiques est important », a déclaré Mme Ludvig. « Le Québec peut protéger et promouvoir le français tout en respectant les droits des Québécois d'expression anglaise et en veillant à ce qu'ils puissent participer pleinement à nos institutions démocratiques. Ces objectifs ne sont pas incompatibles. »

TALQ continuera de suivre les procédures judiciaires de près et de défendre un accès équitable des Québécois d'expression anglaise à l'information électorale et aux autres renseignements publics essentiels.

TALQ (www.talq.ca) est un organisme à but non lucratif qui rassemble des organismes communautaires et des citoyens d'expression anglaise de tout le Québec. Sa mission consiste à cerner, à aborder et à explorer les enjeux stratégiques qui ont des répercussions sur le développement et le dynamisme du Québec d'expression anglaise. TALQ favorise également le dialogue et la collaboration.

Pour obtenir de plus amples renseignements :

Geneviève Grenier, Gestionnaire, Communications et rapports aux médias
genevieve.grenier@talq.ca | Téléphone : 514 835-2404